

PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE L'ISLET

Procès-verbal d'une session régulière du conseil de la Municipalité Régionale de Comté de L'Islet, tenue au bureau de la MRC à Saint-Jean-Port-Joli, lundi le 10 février 2014 à 19 h 30, heure normale de l'Est.

Étaient présents :

Mmes	Paulette Lord	Saint-Damase-de-L'Islet
	Céline Avoine	Sainte-Perpétue
MM.	Alphé Saint-Pierre	Sainte-Félicité
	Luc Caron	Saint-Cyrille-de-Lessard
	Yvon Fournier	Saint-Aubert
	Michel Castonguay	Saint-Roch-des-Aulnaies
	Benoît Dubé	Tourville
	Clément Fortin	Saint-Omer
	Mario Leblanc	Saint-Pamphile
	Normand Caron	Saint-Jean-Port-Joli
	Eddy Morin	Saint-Marcel
	René Laverdière	Saint-Adalbert
	Marc-André Dufour	Sainte-Louise
	André Caron	L'Islet
	Jean-Pierre Dubé	Préfet

1- OUVERTURE DE LA SESSION

Après vérification du quorum, la session est officiellement ouverte sous la présidence du préfet, monsieur Jean-Pierre Dubé, qui souhaite la bienvenue aux personnes présentes.

2- ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

7179-02-14 Il est proposé par monsieur René Laverdière, appuyé par monsieur Normand Caron et résolu à l'unanimité d'adopter l'ordre du jour suivant :

- 1- Ouverture de la session
- 2- Adoption de l'ordre du jour
- 3- Acceptation des procès-verbaux :
 - 3.1- Session régulière du conseil du 13 janvier 2014
 - 3.2- Session régulière du comité administratif du 12 décembre 2013 reportée au 13 janvier 2014
- 4- Aménagement du territoire
 - 4.1- PIIRL – Prochaines étapes
 - 4.2- Programme d'aide financière aux MRC
 - 4.2.1- Rapport 2013
 - 4.2.2- Priorités d'action pour 2014
 - 4.3- Suivi embauche d'un technicien en cours d'eau

- 5- Gestion des matières résiduelles
 - 5.1- Épuisement des fonds du programme *Performance des ICI*
 - 5.2- Dépôt de l'étude sur les matières organiques
 - 5.3- Règlement sur la gestion des matières résiduelles
 - 5.4- Conformité des infrastructures au Plan de gestion des matières résiduelles
- 6- Sécurité incendie
 - 6.1- Vérification annuelle des camions incendie
- 7- Administration
 - 7.1- Comptabilisation des revenus des paiements de transfert (service de dette sur des emprunts)
 - 7.2- Immobilisations et équipements
- 8- Pacte rural
 - 8.1- État de la situation financière
 - 8.2- Demandes d'aide financière
- 9- Appui au projet d'inversion du flux de l'oléoduc 9B proposé par la compagnie Enbridge Pipelines inc.
- 10- Réseau informatique et utilisation de la bande passante
- 11- Entente Office du tourisme de la MRC de L'Islet
- 12- CMATV
- 13- Invitation Syndicat de la relève agricole de la Côte-du-Sud
- 14- Demandes d'aide financière
 - 14.1- Fondation des services de santé de la MRC de L'Islet
 - 14.2- CJE Place aux jeunes
 - 14.3- Secondaire en spectacle
- 15- Transport collectif
- 16- Représentant – Active-Toi
- 17- Importance de la participation des élus aux comités
- 18- Réunion de travail
- 19- Dépôt du compte rendu des comités
 - 19.1- Comité de sécurité incendie
 - 19.2- Comité de sécurité publique
- 20- Rapport financier
- 21- Comptes à accepter

22- Période de questions pour le public

23- Correspondance

24- Varia

25- Levée de la session

Tous les membres du conseil étant présents, il est de plus résolu d'ajouter les points suivants à l'ordre du jour, tout en demeurant conforme aux dispositions de l'article 148.1 du *Code municipal* :

19.3- Conférence des Préfets (Jean-Pierre Dubé)

24.1- Tracé Gazoduc

3- ACCEPTATION DES PROCÈS-VERBAUX

3.1- Session régulière du conseil du 13 janvier 2014

7180-02-14 Il est proposé par monsieur Clément Fortin, appuyé par madame Céline Avoine et résolu à l'unanimité d'accepter le procès-verbal de la session régulière du conseil des maires du 13 janvier 2014 en apportant la modification suivante :

Au point 7.2- Membre du comité de suivi du Pacte rural, on aurait dû lire : monsieur André Caron se retire au lieu de monsieur Mario Leblanc.

3.2- Session régulière du comité administratif du 12 décembre 2013 reportée au 13 janvier 2014

7181-02-14 Il est proposé par monsieur René Laverdière, appuyé par monsieur Luc Caron et résolu à l'unanimité d'accepter le procès-verbal de la session régulière du comité administratif du 12 décembre 2013 reportée au 13 janvier 2014, tel que rédigé.

4- AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

4.1- PIIRL – Prochaines étapes

On dépose un résumé des prochaines étapes dans le cadre du PIIRL. On avise qu'il y aura un comité de suivi composé du directeur général, du coordonnateur à l'aménagement, du préfet et de quatre représentants de municipalités.

4.2- Programme d'aide financière aux MRC

4.2.1- Rapport 2013

7182-02-14 **CONSIDÉRANT QUE** la MRC de L'Islet a signé, le 30 mars 2011, une entente de gestion dans un Programme d'aide financière aux MRC dans le cadre de ses compétences et des activités dévolues par la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* ou d'autres lois effectuées dans une perspective de développement;

CONSIDÉRANT QUE l'article 6, concernant les modalités administratives, prévoit de fournir au ministre tout document pertinent à l'utilisation de l'aide financière;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Michel Castonguay, appuyé par monsieur Alphonse Saint-Pierre et unanimement résolu d'accepter, tel que présenté, le rapport complété à la demande du ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire (MAMROT) et de lui transmettre ce rapport.

4.2.2- Priorités d'action pour 2014

7183-02-14 **CONSIDÉRANT QUE** lors de son conseil du 13 janvier 2014, sous la résolution 7164-01-14, il a été résolu que le préfet de la MRC de L'Islet ou, en son absence, le préfet suppléant soit autorisé à la signature de tout document relatif à cette entente de gestion dans le cadre du «Programme d'aide financière aux MRC»;

CONSIDÉRANT QUE le document «Avenant à l'entente de gestion signée en mars 2011» mentionne à l'article 2 de joindre une annexe 1 établissant des attentes et fixant des objectifs avec un échéancier pour les réaliser;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Benoît Dubé, appuyé par madame Paulette Lord et unanimement résolu d'accepter, tel que présenté, l'annexe 1 déposée afin qu'elle fasse partie de l'avenant à signer.

4.3- Suivi embauche d'un technicien en cours d'eau

On informe de l'avancement dans le processus d'embauche d'un technicien en cours d'eau.

5- GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES

5.1- Épuisement des fonds du programme Performance des ICI

7184-02-14 **CONSIDÉRANT QUE** le 31 mai 2013, la MRC de L'Islet a conclu une entente avec la Table pour la récupération hors foyer et Terra terre solutions écologiques pour la promotion de la récupération dans les hôtels, bars et restaurants;

CONSIDÉRANT QUE cette entente prévoit les services d'un conseiller en environnement et la distribution gratuite de bacs roulants aux hôtels, bars et restaurants, le tout financé par la Table pour la récupération hors foyer;

CONSIDÉRANT QUE la fréquence des collectes dans la MRC de L'Islet favorise l'utilisation des conteneurs à chargement frontal pour plusieurs hôtels, bars et restaurants, l'achat de ces conteneurs devant être financé par le programme *Performance des ICI* de Recyc-Québec;

CONSIDÉRANT QUE le programme *Performance des ICI* serait également utile pour faire la promotion de la récupération dans les autres industries, commerces et institutions en finançant l'accompagnement de celles-ci par un conseiller en environnement;

CONSIDÉRANT QUE le fonds de 10 M\$ prévu pour le programme *Performance des ICI* est épuisé, malgré l'annonce initiale qu'il serait ouvert jusqu'en 2015;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur René Laverdière, appuyé par monsieur Yvon Fournier et résolu à l'unanimité que la MRC de L'Islet demande au ministère du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs (MDDEFP) et à Recyc-Québec de rendre disponible les fonds suffisants pour le programme *Performance des ICI* jusqu'en 2015.

5.2- Dépôt de l'étude sur les matières organiques

Dépôt de l'étude sur la gestion des matières organiques résiduelles préparée par Collectivités écologiques Bas-Saint-Laurent (Co-Éco) ainsi qu'une présentation d'un résumé de l'étude faisant état des objectifs et de la situation actuelle.

5.3- Règlement sur la gestion des matières résiduelles

7185-02-14 **CONSIDÉRANT QUE** la MRC a mandaté en 2013 l'organisme Collectivités écologiques Bas-St-Laurent (Co-éco) pour une étude sur les matières organiques;

CONSIDÉRANT QUE lors de cette étude, un des défis importants a été l'obtention de données précises et complètes de la part des gestionnaires de matières résiduelles, que celles-ci soient privées ou publiques;

CONSIDÉRANT QUE ce même défi a été rencontré lors de la révision du *Plan de gestion des matières résiduelles* par la MRC de L'Islet en 2009 et lors du bilan annuel de gestion chaque année;

CONSIDÉRANT QU' un plan de gestion des matières résiduelles révisé devra être adopté avant le 31 octobre 2015 et que certaines données sont toujours manquantes ou incomplètes;

CONSIDÉRANT QUE l'article 53.26 de la Loi sur la qualité de l'environnement précise que toute MRC peut exiger «tout renseignement concernant l'origine, la nature, les quantités, la destination et les modalités de récupération, de valorisation ou d'élimination des matières résiduelles» gérées sur son territoire;

CONSIDÉRANT QUE les matières de la MRC de L'Islet sont gérées en grande partie à l'extérieur de son territoire, notamment dans les MRC limitrophes de Kamouraska et de Montmagny;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Céline Avoine, appuyé par monsieur Mario Leblanc et résolu à l'unanimité que la MRC de L'Islet entame des discussions avec la MRC de Kamouraska et la MRC de Montmagny pour l'établissement en parallèle d'un règlement sur la gestion des matières résiduelles, prévoyant les modalités d'obtention des renseignements requis par les MRC.

5.4- Conformité des infrastructures au Plan de gestion des matières résiduelles

On informe que la planification ainsi que la mise en place d'équipements ou d'infrastructures associés doivent être incluses dans un plan de gestion des matières résiduelles. Les projets doivent avoir préalablement été soumis à des consultations publiques et avoir reçu un avis de conformité du ministre du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs du Québec (MDDEFP) après recommandation par le conseil des maires de la MRC.

6- SÉCURITÉ INCENDIE

6.1- Vérification annuelle des camions incendie

Le contrat pour la vérification annuelle des camions incendie est à renouveler pour une période d'un (1) an. Dix (10) directeurs incendie de la MRC de L'Islet ont manifesté le désir de poursuivre les vérifications annuelles avec monsieur Jacques Thibault. Le comité consultatif incendie, lors de sa réunion du 15 janvier 2014, a recommandé au conseil des maires de retenir les services de monsieur Jacques Thibault.

7186-02-14 Il est proposé par monsieur Luc Caron, appuyé par monsieur Benoît Dubé et résolu à l'unanimité de retenir les services de monsieur Jacques Thibault pour la vérification annuelle des camions incendie et des pompes portatives pour la durée d'une (1) année au même coût que l'an passé, soit 275,00 \$ pour la vérification annuelle d'une autopompe et autopompe citerne et 40,00 \$ pour la vérification d'une pompe portative.

7- ADMINISTRATION

7.1- Comptabilisation des revenus des paiements de transfert (service de dette sur des emprunts)

7187-02-14 **CONSIDÉRANT QU'** une version révisée de la norme comptable sur les paiements de transfert est entrée en vigueur à compter du 1^{er} avril 2012, donc applicable pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2013 pour les municipalités et autres organismes municipaux;

CONSIDÉRANT QUE les organismes municipaux qui reçoivent des subventions pour le service de dette sur des emprunts contractés pour l'acquisition d'immobilisations sont touchés par cette norme révisée;

CONSIDÉRANT QUE les opinions divergent quant à l'interprétation de la notion d'autorisation et que l'on observe deux interprétations quant au moment où un transfert est autorisé, soit celle du MAMROT et celle du Vérificateur général du Québec;

CONSIDÉRANT QU' après avoir analysé les deux options et que l'interprétation de la firme effectuant notre vérification annuelle comptable est identique à celle du Vérificateur général du Québec;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Normand Caron, appuyé par monsieur Eddy Morin et résolu à l'unanimité de choisir l'interprétation du Vérificateur général du Québec, soit la comptabilisation des transferts lorsqu'un représentant du gouvernement informe le bénéficiaire de sa décision de subventionner au moyen d'une lettre de confirmation.

7.2- Immobilisations et équipements

Ajout d'un bureau

7188-02-14 Il est proposé par monsieur Alphé Saint-Pierre, appuyé par madame Céline Avoine et résolu à l'unanimité que le directeur général procède à l'ajout d'un bureau additionnel dans le département de l'évaluation, tel que prévu au budget 2014 jusqu'à un montant de 11 000 \$.

Système téléphonique

7189-02-14 **CONSIDÉRANT QUE** suite à l'ajout de personnel, le système téléphonique ne peut plus suffire aux besoins de la MRC;

CONSIDÉRANT QUE le système téléphonique ne peut plus être mis à niveau pour cause de désuétude;

CONSIDÉRANT QUE cet investissement ne fait pas partie de la planification budgétaire de 2014;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Alphé Saint-Pierre, appuyé par madame Céline Avoine d'autoriser le directeur général à procéder au remplacement de l'équipement téléphonique jusqu'à un montant de 16 000 \$ et que les sommes pour couvrir l'investissement requis soient prélevées à même les surplus accumulés.

8- PACTE RURAL

Aucun projet n'a été présenté au comité du Pacte rural et une nouvelle réunion aura lieu dans les prochaines semaines. Les points 8.1 et 8.2 sont donc reportés.

8.1- État de la situation financière

Reporté.

8.2- Demandes d'aide financière

Reporté.

9- APPUI AU PROJET D'INVERSION DU FLUX DE L'OLÉODUC 9B PROPOSÉ PAR LA COMPAGNIE ENBRIDGE PIPELINES INC.

Le sujet est reporté.

10- RÉSEAU INFORMATIQUE ET UTILISATION DE LA BANDE PASSANTE

On avise que la MRC désire préparer une entente afin de se donner des règles minimales pour s'assurer de la sécurité du réseau de la fibre optique et de l'utilisation de la bande passante.

11- ENTENTE OFFICE DU TOURISME DE LA MRC DE L'ISLET

7190-02-14 **CONSIDÉRANT QUE** la résolution numéro 6348-11-10 précise les modalités de l'aide financière accordée à l'Office du tourisme pour son fonctionnement ainsi qu'une aide financière additionnelle pour l'occupation des locaux de Saint-Jean-Port-Joli et de Tourville;

CONSIDÉRANT QUE dans son budget de l'année 2014, la MRC de L'Islet a accepté les modalités de l'aide financière accordée à l'Office du tourisme au montant de 132 804 \$ pour son fonctionnement ainsi qu'une aide financière additionnelle pour l'occupation des locaux de Saint-Jean-Port-Joli et de Tourville pour un montant total de 12 000 \$, ainsi qu'un montant de 10 000 \$ pour la structuration de l'offre touristique;

CONSIDÉRANT QUE le projet d'entente prévoit un premier versement pour le 20 janvier 2014 et qu'un premier versement au montant de 35 701 \$ a été autorisé par résolution numéro 7174-01-14, lors de la séance du conseil du 13 janvier 2014;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur André Caron, appuyé par monsieur Normand Caron et résolu à l'unanimité :

- que le préfet ou, en son absence, le préfet suppléant et le directeur général de la MRC de L'Islet soient autorisés à la signature de cette entente et que le solde total de l'aide financière autorisée à cet organisme soit versé selon les modalités prévues à cette entente;
- que le versement d'une aide financière additionnelle pour l'occupation des locaux de Saint-Jean-Port-Joli et de Tourville, pour un montant total de 12 000 \$, soit également versé selon les modalités prévues à cette entente.

12- CMATV

7191-02-14 **CONSIDÉRANT QUE** CMATV a développé une émission Web intitulée «Bon matin» axée sur l'actualité locale et régionale, en plus d'attacher une grande importance aux événements qui se passent sur la Côte-du-Sud;

CONSIDÉRANT QUE cette émission connaît un immense succès puisqu'elle permet à tous les citoyens du territoire et d'ailleurs d'avoir des nouvelles de la région;

- CONSIDÉRANT QUE** depuis plus de deux ans, cette émission est présentée sur CMATV.CA, aux abonnés de COGECO Câble de Montmagny et de Cap-Saint-Ignace, et depuis le 6 janvier 2014, aux abonnés du câble de Saint-Pamphile;
- CONSIDÉRANT QUE** la plupart des grands réseaux de télévision abandonnent malheureusement le service des nouvelles des régions au profit des nouvelles des grands centres;
- CONSIDÉRANT QUE** CMATV.CA travaille à informer la population locale avec un contenu visuel pertinent et journalier;
- CONSIDÉRANT QU'** il serait opportun que l'émission CMATV.CA puisse également être diffusée à plus de citoyens résidant dans les municipalités du territoire afin de les informer des nouvelles locales et régionales et qu'une demande de diffusion par le biais du réseau de VIDÉOTRON serait une avenue intéressante pour le milieu;
- EN CONSÉQUENCE,** il est proposé par monsieur André Caron, appuyé par madame Paulette Lord et unanimement résolu :
- que le préambule de la présente résolution en fasse partie prenante comme si ici au long été reproduit;
 - que le conseil de la MRC de L'Islet appuie la demande ainsi que les démarches des représentants de CMATV.CA auprès de VIDÉOTRON afin que l'émission matinale journalière, au contenu local et régional de la Côte-du-Sud, soit diffusée et accessible à plus de citoyens possibles de la région;
 - que cette diffusion fasse partie de l'offre standard afin d'éviter des frais associés à des chaînes spécialisées.

13- INVITATION SYNDICAT DE LA RELÈVE AGRICOLE DE LA CÔTE-DU-SUD

Aucun débat, ni action requise.

14- DEMANDES D'AIDE FINANCIÈRE

14.1- Fondation des services de santé de la MRC de L'Islet

- 7192-02-14 **CONSIDÉRANT QUE** la Fondation des services de santé de la MRC de L'Islet a entrepris une campagne majeure de financement par le biais de sa douzième édition du tournoi de golf dont l'objectif est de recueillir des fonds destinés à l'achat d'équipements à la fine pointe de la technologie permettant une meilleure accessibilité de la population desservie par le CSSS de Montmagny-L'Islet;

CONSIDÉRANT QUE le milieu municipal est interpellé par cette campagne de financement à titre de partenaire officiel;

CONSIDÉRANT QUE l'an dernier, un montant de 27 500 \$ a été amassé et utilisé pour l'achat d'une table de physiothérapie, deux appareils de spirométrie, cinq toiles-civières QM-500, un appareil Easy-tearn et «deux jardins pouce-vert»;

CONSIDÉRANT QU' un montant de 2 000 \$ a été prévu au budget de 2014;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Luc Caron, appuyé par monsieur René Laverdière et résolu à l'unanimité :

- que la MRC de L'Islet participe au nom des municipalités du territoire à la campagne de financement de la Fondation des services de santé de la MRC de L'Islet pour la campagne 2014, soit par la commandite à titre de partenaire officiel par un don de 2 000 \$;
- que cette orientation de l'aide financière est pour l'année 2014 et le maintien du partenariat demeure toujours conditionnel à la capacité de la MRC de L'Islet de l'intégrer à ses prochains budgets.

14.2- CJE Place aux jeunes

7193-02-14 **CONSIDÉRANT QUE** Carrefour jeunesse-emploi de la MRC de L'Islet organise annuellement deux événements de sensibilisation et d'exploration du territoire de la MRC de L'Islet pour des jeunes afin de les inciter à venir s'y établir;

CONSIDÉRANT QUE les dépenses pour l'organisation de tels événements représentent un budget approximatif de 55 531 \$ annuellement incluant le salaire de l'agent de migration affecté à ce mandat;

CONSIDÉRANT QU' en plus des séjours exploratoires, leur agent de migration travaille toute l'année à assurer un soutien à distance aux personnes intéressées par un retour en région;

CONSIDÉRANT QUE dans les prévisions budgétaires de 2014 de la MRC de L'Islet, un montant de 3 000 \$ était prévu afin de soutenir financièrement l'activité de «Place aux jeunes»;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Marc-André Dufour, appuyé par monsieur Clément Fortin et résolu à l'unanimité que l'on verse un montant de 3 000 \$ à titre d'aide financière à Carrefour jeunesse-emploi de la MRC de L'Islet pour l'organisation de l'événement «Place aux jeunes» en 2013-2014.

14.3- Secondaire en spectacle

Il avait été convenu en 2013 que chaque municipalité est libre d'aider financièrement ce projet.

15- TRANSPORT COLLECTIF

La direction générale explique qu'on ne peut pour le moment préparer l'entente d'aide financière, car le nouveau programme a fait l'objet d'une conférence de presse en après-midi. Le communiqué de presse du ministre des Transports et ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire, monsieur Sylvain Gaudreault mentionne trois mesures au bénéfice du milieu rural. On mentionne, entre autres, un nouveau rôle pour les MRC. Elles seront notamment mandatées pour réaliser des plans régionaux de services de transport collectif. De plus, le gouvernement rendra obligatoire la planification intégrée de l'aménagement du transport dans les MRC, ce qui était jusqu'à maintenant facultatif.

16- REPRÉSENTANT – ACTIVE-TOI

- 7194-02-14 **CONSIDÉRANT QUE** lors de la séance précédente, il a été convenu de trouver une personne responsable des loisirs d'une municipalité de la MRC de L'Islet afin de siéger au grand comité d'Active-Toi;
- CONSIDÉRANT QUE** monsieur Mario Leblanc avise que le coordonnateur à la Commission Municipale des Loisirs de la Ville de Saint-Pamphile, monsieur Francis Vaillancourt, est disposé à représenter la MRC de L'Islet;
- EN CONSÉQUENCE,** il est proposé par madame Céline Avoine, appuyé par monsieur Alphé Saint-Pierre que monsieur Francis Vaillancourt soit nommé représentant de la MRC de L'Islet au sein du grand comité d'Active-Toi.

17- IMPORTANCE DE LA PARTICIPATION DES ÉLUS AUX COMITÉS

On rappelle l'importance de participer au comité pour lequel chaque élu a été nommé et d'aviser le plus rapidement possible de l'impossibilité de participer à une réunion d'un comité. Dans l'éventualité où le quorum ne pourrait être obtenu, l'organisateur doit avoir suffisamment de temps pour reporter la réunion et en informer les autres participants.

Comme par le passé, il était convenu de maintenir un certain équilibre au niveau de la représentation territoriale, un ajustement des représentations est organisé.

Comité de sécurité publique

Monsieur Eddy Morin quitte son poste.

- 7195-02-14 Il est proposé par madame Céline Avoine, appuyé par monsieur Michel Castonguay que monsieur Yvon Fournier soit nommé représentant de la MRC de L'Islet au sein du comité de sécurité publique.

Monsieur Yvon Fournier accepte sa mise en candidature et le préfet le déclare élu représentant de la MRC de L'Islet au sein du comité de sécurité publique de la MRC de L'Islet.

18- RÉUNION DE TRAVAIL

Il est convenu que la réunion de travail annulée en raison de la température sera reprise le lundi 17 février 2014 à 19 h 30. Une invitation incluant l'ordre du jour sera envoyée aux élus.

19- DÉPÔT DU COMPTE RENDU DES COMITÉS

19.1- Comité de sécurité incendie

19.2- Comité de sécurité publique (Céline Avoine - verbal)

19.3- Conférence des Préfets (Jean-Pierre Dubé - verbal)

20- RAPPORT FINANCIER

Monsieur René Laverdière, porte-parole du comité des finances, présente les principaux éléments du rapport financier en date du 31 janvier 2014. Il indique que le montant de l'encaisse était de 1 611 044,09 \$. Les dépenses à accepter au 10 février 2014 sont de 185 541,98 \$.

21- COMPTES À ACCEPTER

7196-02-14

Il est proposé par monsieur Clément Fortin, appuyé par monsieur André Caron et résolu à l'unanimité que les comptes à accepter au 31 janvier 2014, incluant la rémunération du personnel, dont copie a été transmise aux membres du conseil et totalisant 185 541,98 \$ soient acceptés et autorisés pour paiement, le tout tel que joint en annexe au procès-verbal de cette assemblée et versé au livre des minutes des sessions de ce conseil, avec le certificat de disponibilité des crédits.

22- PÉRIODE DE QUESTIONS POUR LE PUBLIC

Les réponses aux questions posées ont été fournies.

23- CORRESPONDANCE

Suite au dépôt de la liste de la correspondance jointe en annexe, aucune résolution ne découle de celle-ci.

24- VARIA

24.1-Tracé Gazoduc

On mentionne que la compagnie TransCanada projetterait un nouveau trajet pour son projet Oléoduc Énergie Est.

- 7197-02-14 **CONSIDÉRANT QU’** il y aurait des discussions afin de modifier le trajet préliminaire du projet Oléoduc Énergie Est de la compagnie TransCanada;
- CONSIDÉRANT QUE** les inquiétudes légitimes exprimées au Conseil par les citoyens touchent de façon particulière la sécurité, mais aussi la protection essentielle des nappes phréatiques de notre milieu;
- CONSIDÉRANT** les risques pour l’eau potable et tous les inconvénients occasionnés aux meilleures terres agricoles de la MRC de L’Islet;
- CONSIDÉRANT QUE** les incidents impliquant de petites infrastructures pétrolières occasionnent déjà des coûts environnementaux importants;
- CONSIDÉRANT QUE** le fait de prendre part à des discussions visant à modifier le trajet préliminaire risque d’être interprété comme un message d’appui au projet Oléoduc Énergie Est;
- EN CONSÉQUENCE,** il est proposé par monsieur André Caron, appuyé par madame Céline Avoine et unanimement résolu que la MRC de L’Islet n’appuie aucun trajet d’oléoduc sur son territoire.

25- LEVÉE DE LA SESSION

- 7198-02-14 Il est proposé par monsieur Benoît Dubé, appuyé par monsieur Yvon Fournier et résolu à l’unanimité que la session soit levée à 21 h 10.

Jean-Pierre Dubé, préfet

Harold Leblanc, sec.-trés.